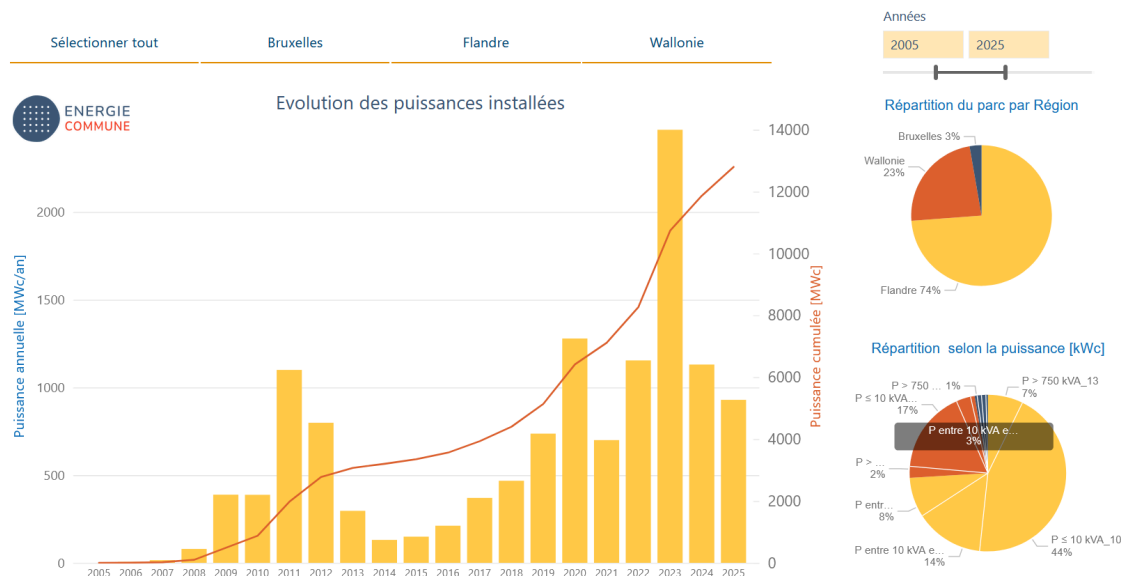


Bilan 2025 du secteur photovoltaïque en Belgique : un marché en transition, mais des ambitions à relancer



À la fin de l'année 2025, la Belgique atteignait **12,8 GWc** de capacité photovoltaïque installée, soit une croissance de près de **900 MWc en un an**. Cela équivaut à l'installation d'environ **180 000 systèmes résidentiels supplémentaires** sur l'année.



Statistiques Observatoire Photovoltaïque

NB : Ces chiffres seront probablement affinés dans les prochains mois, au fur et à mesure que les gestionnaires de réseau enregistreront les dernières installations déclarées. Néanmoins, les données disponibles à ce stade reflètent bien la réalité d'un marché photovoltaïque européen revenu à un rythme de croisière plus normal après la crise énergétique.

Le résidentiel toujours en tête... mais en perte de vitesse

Le secteur résidentiel (installations <10 kVA) reste le plus représenté, avec près de **8 GWc installés fin 2025**. Toutefois, les carnets de commande des installateurs montrent un **recul marqué depuis 2024**.

En effet, la **fin des aides publiques** - suppression de la compensation en Wallonie, fin du taux de TVA réduit à 6 % pour les habitations de moins de 10 ans, disparition des primes photovoltaïques et batteries en Flandre – a provoqué un **pic historique en 2023 (+2,5 GWc)**, suivi d'un ralentissement inévitable.

Aujourd'hui, les ménages s'orientent vers des **solutions d'autoconsommation**, souvent accompagnées de batteries. Un modèle économique encore limité pour certains, mais soutenu par l'électrification de la mobilité et du chauffage, ainsi que par les exigences PEB.

La Belgique conserve malgré tout sa place dans le top 10 des pays européens en watts-crête par habitant (voir illustration ci-dessous), avec **plus de 1 kWc par habitant** — soit l'équivalent d'environ deux panneaux de 500 Wc.

New milestone: 10 EU countries reach over 1 kW of solar per person

EU-27 top 10 countries cumulative solar capacity per capita 2025



Le secteur commercial et industriel : stabilité, mais pas d'accélération

Contrairement au segment résidentiel, les installations photovoltaïques de taille commercial (10 kVA < 250 kVA) et industriel (> 250 kVA) restent stables avec un **rythme constant depuis 2020**.

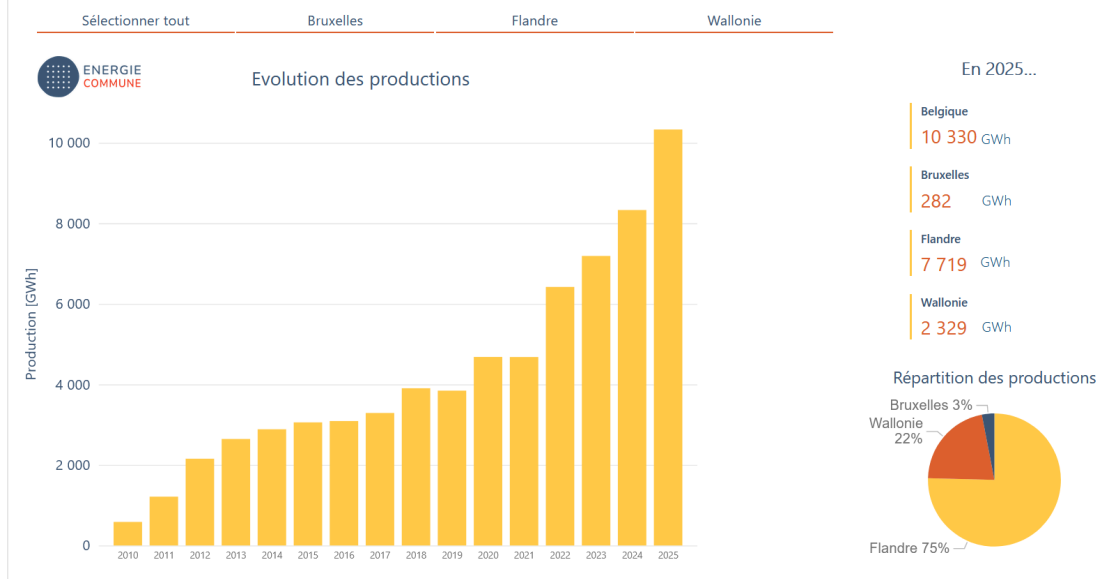
Trois facteurs l'expliquent :

1. **L'autoconsommation** devient stratégique face à des prix de l'électricité encore élevés.
2. **Les engagements carbone** et les contraintes du marché ETS poussent les entreprises à produire localement.
3. En Flandre, l'obligation d'installation photovoltaïque depuis le 1^{er} juillet 2025 pour les entreprises et les bâtiments public énergivores accélère les projets.

Mais en Wallonie, le nouveau système de soutien CPMA, entré en vigueur en 2024, a bloqué certains projets en raison de retards dans les arrêtés ministériels. Les délais de raccordement et les exigences de flexibilité ajoutent aussi des freins.

Productivité : plus de 10 TWh en 2025

Le parc photovoltaïque belge prend aujourd'hui une part significative dans le mix électrique. En 2025, il a produit plus de 10 TWh d'électricité solaire (8 TWh en 2024), selon Elia, soit environ 13 % de la consommation électrique totale du pays.



Statistiques Observatoire Photovoltaïque

2026 : un secteur à relancer en Wallonie

Alors que la Flandre semble en bonne voie pour atteindre ses **10 GWc à l'horizon 2030**, la Wallonie affiche une trajectoire **nettement inférieure à ses ambitions - à savoir produire 5 100 GWh/an, soit environ 6 GWc installés d'ici 2030**.

Pour respecter cet objectif, la Wallonie devrait installer entre **500 et 600 MWc** par an jusqu'en 2030, un rythme particulièrement ambitieux au regard des quelque 100 MWc ajoutés en 2025.

Plusieurs mesures pourraient contribuer à atteindre ce volume annuel :

1. **Développer l'agrivoltaïsme**, qui pourrait représenter entre 100 et 200 MWc/an selon le livre blanc dédié.
2. **Faciliter l'installation de solutions "plug & play"** (balcons photovoltaïques) en définissant un cadre sécurisé, simple et accessible.
3. **Équiper systématiquement les bâtiments publics** présentant une performance énergétique suffisante (écoles, logements sociaux, infrastructures communales...).
4. **Introduire progressivement une obligation d'intégrer du photovoltaïque** dans les nouvelles constructions, en cohérence avec la nouvelle directive EPBD 4.
5. **Instaurer une obligation d'ombrières solaires** sur les parkings dépassant une certaine superficie, à l'image de la réglementation française.
6. **Simplifier et accélérer les procédures de raccordement** pour les projets industriels (>250 kVA).

Le photovoltaïque belge a démontré en 2025 sa capacité à se stabiliser après les pics de croissance liés aux aides. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour une nouvelle phase d'expansion à condition de simplifier les cadres réglementaires, d'accompagner les acteurs locaux, et d'aligner les politiques régionales sur les ambitions communes. Les outils existent, les coûts sont compétitifs. **Le potentiel est là.**